

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 623

présenté par

M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas,
M. El Guerrab, M. Falorni, M. François-Michel Lambert, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel,
M. Pupponi et M. Philippe Vigier

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« 8° *ter* De parvenir à l'autonomie énergétique dans la collectivité de Corse à l'horizon 2050, avec comme objectif final, 100 % d'énergies renouvelables ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de la collectivité de Corse est de parvenir à une autonomie énergétique d'ici 30 ans, avec comme objectif 100 % d'énergies renouvelables, tel que défini dans son schéma Climat Air Énergie en 2013.

L'objectif à 2050, que l'on peut qualifier de « raisonnable » pourrait même être avancé, si la volonté des acteurs de l'énergie et des pouvoirs publics jouaient davantage la carte du développement des énergies renouvelables, et ce, dès aujourd'hui.

A ce jour, les objectifs et moyens définis dans le cadre de la PPE Corse (décret n°2015-1697 du 18 décembre 2015) posent question et peuvent faire l'objet d'hésitations qu'il est nécessaire de lever pour assurer, d'une part, à court terme, la sécurité de l'approvisionnement de la Corse et d'autre part, d'enclencher à plus long terme un processus de transition clair et offensif vers les énergies renouvelables.

En effet, des interrogations demeurent sur la nature de la nouvelle centrale d'Aiacciu (Vazzu) (de type cycle combiné gaz ?), qui fonctionne actuellement au fioul lourd pour la remplacer par du gaz

naturel, ainsi que sur son dimensionnement à 250 MW. Cette taille est basée sur des prévisions d'EDF d'accroissement des consommations de 6,4 % sur les cinq années à venir, pour une progression démographique de 3,2 %. Sachant que la croissance des consommations a été de 2 % sur les cinq années passées pour une croissance démographique de 4,4 %, on est en droit de s'interroger sur la pertinence de ces prévisions.

De plus, on peut craindre légitimement que l'importance des investissements engagés découlant de ce dimensionnement assez conséquent ne se fasse au détriment du développement accru des énergies renouvelables. C'est presque à se demander s'il existe réellement une volonté des acteurs de l'énergie et de l'État en Corse d'accentuer la part d'énergies renouvelables.

Il faut noter par ailleurs que le calendrier de construction de la nouvelle centrale et les modalités d'approvisionnement en gaz ne sont d'ailleurs pas clairement établis.

La collectivité de Corse, garant de l'intérêt général de l'île, qui investit au travers de ses différents partenariats avec EDF ou encore l'ADEME, en faveur de la baisse de la consommation d'énergie (MDE) et de l'investissement des particuliers ou des collectivités territoriales vers les énergies renouvelables, ne dispose pas de tous les outils pour mener à bien ces objectifs fixés de transition énergétique (exemple du cadre territorial de compensation pour les petites actions de MDE, défini par la CRE, qui n'est pas assez maîtrisé par la collectivité de Corse).